



Regroupement des Organismes Communautaires
Autonomes **Jeunesse** du Québec

Recommandations du *ROCAJQ*

Déposé dans le cadre des consultations pré-budgétaires
du gouvernement du Québec

Présenté au Ministre des Finances du Québec

Janvier 2017

Présentation du ROCAJQ

Depuis plus de quarante ans, les groupes communautaires ont développés une multitude de pratiques pour répondre aux besoins des jeunes évoluant au gré des changements sociaux. Les organismes membres du ROCAJQ ont la spécificité d’agir en approche globale communautaire. Ils oeuvrent auprès des jeunes de moins de 35 ans en favorisant l’empowerment individuel, l’empowerment collectif et l’empowerment communautaire¹. Le jeune est au cœur du changement et des décisions qu’il doit prendre sur son propre avenir. Les occasions d’expérimentation sont au cœur des apprentissages et le renforcement des compétences est utilisé comme catalyseur des connaissances.

Travaillant avec de multiples partenaires de leur milieu, l’accent de l’intervention est d’abord mis sur une réponse adéquate aux besoins de base. Ce n’est qu’une fois ceux-ci comblés que le jeune pourra envisager de créer des liens avec la société.

Le ROCAJQ a pour **mission** de :

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec;
- Promouvoir et développer l’approche globale communautaire et l’action communautaire autonome;
- Informer, sensibiliser et éduquer la population aux réalités jeunesse;
- Contribuer aux débats sur les enjeux jeunesse et les enjeux sociétaux;
- Favoriser la collaboration, l’échange et la concertation entre ses membres et avec les autres partenaires et collaborateurs.

Fort de ses 40 ans d’existence, le ROCAJQ assure à ses membres un soutien et un accompagnement dans leur développement. Le ROCAJQ se veut pour les organismes membres un carrefour où le transfert des connaissances et des savoirs, le développement d’un réseau d’entraide et d’apprentissage sont l’adage de tous les jours. Par ces échanges dans les différentes pratiques d’intervention, les organismes membres du ROCAJQ ont développés une solide expertise pour rejoindre les jeunes les plus éloignés des réseaux habituels. Les différents programmes offerts s’ajustent et répondent en tout temps et sans préjugés aux besoins variés et parfois changeants des jeunes.

¹ Ninasç, William .A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d’agir et de la solidarité*,

Recommandations

Soutenir le programme d'accompagnement vers la stabilité résidentielle

Le programme d'accompagnement en stabilité résidentielle permet aux jeunes de 16 à 29 ans qui vivent une situation d'itinérance ou à risque d'itinérance de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'une ressource d'habitation, mais permet aussi de soutenir le jeune dans les semaines ou les mois qui suivent son installation. Les jeunes qui sont dans cette situation sont souvent aux prises avec plusieurs problématiques (drogues, alcool, santé mentale, prostitution, etc.)

De plus, nous souhaitons poser les bases d'une collaboration et consolider les relations de coopération entre le personnel des institutions gouvernementales jeunesse (DPJ, Centres jeunesse) et les organismes communautaires jeunesse afin que celui-là travaille plus étroitement avec les organismes communautaires et les services sociaux pour adultes, pour que chaque jeune qui sort du système ait un accès à une aide suffisante. Mieux accompagner les jeunes lors des phases de transition (ex. lors de la fin d'une peine judiciaire, à la sortie du centre jeunesse ou à la suite d'une hospitalisation prolongée).

Financer l'accompagnement des jeunes en instabilité résidentielle par le soutien financier des organismes communautaires autonomes qui offrent ces services comme les appartements supervisés, les suivis en résidence et le travail de rue. Le ROCAJQ travaillera étroitement avec ses partenaires pour assurer un accès à ce programme dans toutes les régions du Québec.

Coût de la mesure : 3 980 000\$

Ministère du Travail de l'emploi et de la Solidarité sociale

Plateaux de travail

Ils permettent aux jeunes en difficulté d'intégrer le marché du travail en travaillant avec les jeunes sur le développement des habiletés sociales, le savoir être, le savoir faire des jeunes. Il est donc essentiel de soutenir le financièrement de ces organismes. Et encourager les partenariats avec les municipalités et les entreprises locales.

Reconnaître et promouvoir les organismes communautaires offrants déjà des plateaux de travail tels que *Journal de la Rue* (développement professionnel par les arts), *Réseau d'entraide des Appalaches* (plateau de travail cuisine et menuiserie dans Thetford Mines), *Centre Communautaire et résidentiel Jacques-Cartier* comme des partenaires du marché du travail.

Coût de cette mesure : 702 500\$ incluant les compensations pour les jeunes.

Augmenter le nombre de plateaux de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté qui ont lieu dans les organismes communautaires autonomes y permettre et soutenir l'accès aux jeunes dès 16 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Coût de la mesure : à définir avec le ministère.

Permettre aux organismes communautaires travaillant avec les jeunes en grande difficulté d'offrir de la formation aux agents des 150 Centres Locaux d'Emploi sur les spécificités de la clientèle jeunesse aux parcours de vie différenciés et soutenir une démarche d'arrimage entre les organisations.

Coût de la mesure : 300 000\$.

Permettre aux organismes communautaires travaillant avec les jeunes en grandes difficultés d'offrir de la formation aux agents des 110 Carrefours Jeunesse Emploi sur les spécificités de la clientèle jeunesse aux parcours de vie différenciés et soutenir une démarche d'arrimage entre les organisations et ainsi s'assurer que les jeunes acceptent de fréquenter les Carrefours Jeunesse Emploi.

Coût de la mesure : 220 000\$.

Changer la réglementation, les critères d'admissibilité pour permettre aux sans chèques d'avoir accès aux programmes d'entrepreneuriat jeunesse.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec et accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

S'assurer que la Santé publique continue de fournir gratuitement des préservatifs aux organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes comme des milieux de vie et des organismes en travail de rue, les écoles (publiques et privées) ou tout autres lieux fréquentés par les jeunes. Ainsi que de fournir gratuitement aux groupes communautaires le matériel de prévention ITSS et le matériel réduction des méfaits UDII.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

Permettre à tous les jeunes de 15 ans et plus de bénéficier du programme PQJ lorsqu'ils sont sous la protection de la jeunesse.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

Rendre accessible pour les jeunes de moins de 25 ans les services de psychothérapie, dans un court délai et gratuitement. Améliorer l'accessibilité et rapidité aux spécialistes en milieu hospitalier (psychiatre, pédopsychiatre, médecin, etc.); prendre en considération la possibilité que les jeunes n'aient pas de carte d'assurance maladie, ni médecin de famille.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

S'assurer que les personnes *trans* aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire, tout items nécessaires (prothèses, des perruques, des vestes de compression), ainsi que les coûts reliés aux documents officiels tels que les cartes d'identité.

Coût de la mesure : 2 372 500\$

Ministère de l'Éducation

Revoir le programme des prêts et bourses pour que les jeunes qui sont en rupture de liens familiaux y aient accès. Permettre aux jeunes qui font un retour aux études, même pour compléter la formation générale du DES et ceux qui font un retour aux études, mais qui ont travaillé l'année précédente d'y avoir accès.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère

Ministère de l'Éducation et Ministère des Affaires municipales

Établir un réseau de transport pour les jeunes qui réintègrent les établissements scolaires, car nous constatons que, pour les jeunes rattachés en région, un des principaux freins à leur réinscription à l'école de formation des adultes est lié au service de transport. Permettre du même coup aux jeunes dans les programmes d'insertion en emploi de bénéficier des mêmes services.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère

Obliger les Municipalités à règlementer les maisons de chambre, surtout concernant des règles de salubrité et les droits des locataires. Soutenir les municipalités dans leur rôle et s'assurer que lorsqu'il y a des règlements qu'ils soient appliqués. S'assurer que les délais à la Régie du logement soient diminués.

Coût de la mesure : à définir par le ministère.

Ministère de la Culture

Soutenir financièrement, via un programme à la mission les organismes communautaires autonome culturels d'expérimentation et de formation culturelle, travaillant davantage dans une approche de démocratisation de la culture, comme *Atelier 19*, *Journal de la Rue*, *Centre des arts les Muses*, *Art'hum* et *Oxy-Jeunes*.

Coût de la mesure : 500 000\$

Ministère de la Sécurité publique

Augmentation du financement de la prévention de la criminalité principalement pour les projets de travail de proximité et de travail de rue et développement d'un programme sur trois ans, permettant une meilleure stabilité et efficacité des actions.

Coût de la mesure : donnée disponible au ministère.

Ministère des Relations internationales

Soutenir l'exportation des pratiques d'Action communautaire autonome jeunesse à travers la Francophonie. Le ROCAJQ reçoit de nombreuses demandes de soutien dans le transfert de pratiques des pays francophones, principalement du Sénégal, du Bénin, du Maroc, du Haïti, de la France et du Congo.

La transformation sociale par le développement d'organismes de participation citoyenne que sont les organismes communautaires autonomes et le travail en partenariat avec l'État sont des expertises très en demande dans les pays où la jeunesse présente la majeure partie de la population et où les tensions sociales peuvent créer des situations regrettables.

Le ROCAJQ propose une démarche exploratoire dans les pays demandeurs afin de créer un terrain d'échange d'expertises et de bonnes pratiques, un partenariat stratégique efficace et enfin, d'élaborer des outils d'étalonnage qui permettront aux organismes communautaires et à leurs partenaires d'évaluer et d'améliorer la nature et le coût des mesures d'intervention nécessaires

Coût de la mesure : 200 000\$

Soutenir à la mission les organismes communautaires autonomes

C'est dans le même esprit que celui qui a inspiré la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire de 2001 que les organismes unis dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire pour le communautaire* interpellent aujourd'hui le gouvernement et lui demandent d'assumer pleinement son engagement envers le mouvement communautaire autonome.

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer pleinement leur mission, la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* réclame 475 millions \$² de plus par année pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome :

- 355 millions \$³ de plus pour les 2911 groupes du secteur de la Santé et des Services sociaux;
- 40 millions \$ de plus pour les 321 groupes de défense collective des droits;
- 18 millions \$ de plus pour les 271 groupes du secteur de la Famille;
- 14 millions \$ de plus pour les 183 groupes du secteur de l'Éducation;
- et 48 millions \$ de plus pour les 463 groupes des secteurs de l'Immigration, de l'Environnement, des Loisirs, de l'Habitation, de solidarité internationale, des médias communautaires, etc.

Coût de la mesure : 475 millions\$

² Ce montant couvre les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA, tant pour les groupes subventionnés que pour ceux qui sont en attente d'un premier financement. Il inclut toutes les revendications financières adressées à tous les ministères (mis à jour en octobre 2016).

³ Nouvel estimé, en date d'octobre 2016.